

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (2000)

Heft: 35: Divorce et conséquences du nouveau droit

Rubrik: Editorial : le nouveau droit du divorce

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDITORIAL

LE NOUVEAU DROIT DU DIVORCE

Une véritable réforme !

Le nouveau droit du divorce est entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Il ne s'agit pas d'un «toilettage» mais d'une véritable révision du Code Civil Suisse (CCS). Pour en comprendre l'esprit, il faut connaître l'historique du dossier et les principales innovations apportées par ce nouveau droit.

Les statistiques

La modification du droit du divorce va toucher un nombre important de couples. Si en 1967, on comptait 5'200 divorces en Suisse, ce qui représentait 12,9% des mariages célébrés la même année dans le pays, on arrivait en 1997, soit 30 ans plus tard, à 17'000 divorces.

Les dernières statistiques nationales nous apprennent qu'environ un mariage sur deux se termine par un divorce. Notre canton n'est pas épargné par cette augmentation du taux de divorces puisque le dernier mémento statistique cantonal démontre que pour l'année 1999, on a vu dans le Jura la célébration de 363 nouveaux mariages mais aussi la dissolution de 157 par un divorce.

Les époux pourront ensemble à l'entretenir de la famille en fonction des besoins de l'union conjugale et de leur situation personnelle.

Common fe zemmet entre leunen te homm
ils décident ensemble de la manière dont
chacun-e contribuera à l'entretien de la
famille. Cette contribution peut être apportée autant par le travail au foyer – tâches
ménagères, soins voués aux enfants –

propose également différentes solutions lorsque vous rencontrez des problèmes

On constate que le divorce intervient le plus souvent après cinq à neuf ans de mariage et que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à interner l'action en divorce (Chiffres 1994: 9'968 femmes contre 5'666 hommes).

Il nous a paru dès lors indispensable de consacrer un numéro de notre bulletin d'informations à cette problématique.

Que contient ce numéro ?

Ce numéro d'Informelles présente dans sa première partie un bref rappel de ce qu'est l'union conjugale. Nous expliquons en quelques mots les différents régimes matrimoniaux et terminons ce volet par les problèmes rencontrés et les solutions existantes lorsque l'on rencontre des difficultés conjugales.

La seconde partie est entièrement consacrée au nouveau droit. Elle permet au lecteur et à la lectrice de prendre connaissance des principales modifications intervenues. Plusieurs professionnel-le-s ont accepté de nous faire part de leur expérience ou de leur appréciation sur ce thème. Vous retrouverez leurs interventions à travers la lecture de notre bulletin.

